

Département  
du Bas-Rhin

## COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

### EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 28 mai 2014

Conseillers  
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Ludovic STIEBER

Conseillers présents : **9**

#### SEANCE du 6 juin 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés : Christian HUBER, Caroline WANNINGER.

Procuration : Christian HUBER pour Philippe KLEIN et Caroline WANNINGER pour Ludovic STIEBER.

#### COMPTE-RENDU

1° Le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés accepte de participer aux travaux d'assainissement rue du Kochersberg et de branchement de la salle socio-éducative pour un montant de 26 543 € HT. Il autorise le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention de financement avec le SIVOM de la Vallée du Rohrbach.

2° Le conseil municipal, à dix voix pour et une abstention (Alain NORTH) décide de conclure le marché public pour la mission sécurité et protection de la santé dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension de la salle socio-éducative avec l'entreprise DEKRA pour un montant de 1489,80 € HT. Il autorise le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° Le conseil municipal, à dix voix pour et une abstention (Alain NORTH), décide de conclure le marché public pour la mission de contrôle technique dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension de la salle socio-éducative avec l'entreprise DEKRA pour un montant de 3040 € HT. Il autorise le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4° Le conseil municipal, à dix voix pour et une abstention (Caroline WANNINGER), décide de signer un contrat pour la réalisation de l'étude de sol dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension de la salle socio-éducative avec l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE Est pour un montant de 2541,07 € HT. Il autorise le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5° Le conseil municipal, à dix voix pour et une abstention (Caroline WANNINGER), valide l'avant-projet définitif élaboré par l'architecte TRUMPPFF pour les travaux d'extension et de rénovation de la salle socio-éducative.

Intitulé du lot	Montant € HT	Montant € TTC
Aménagement extérieur VRD	79 602,71	95 523,25
Gros œuvre	93 796,75	112 556,10
Étanchéité	16 376,47	19 651,76
Menuiserie Aluminium	48 721,45	58 465,74
Electricité courants faibles	22 000	26 400
Installation sanitaire	13 974,48	16 769,38
Chauffage central VMC	51 000	61 200
Plâtrerie cloisons sèches faux plafonds	30 822,01	36 986,41
Chape carrelage faïence	14 795,76	17 754,91
Peinture et revêtements muraux	6 885,04	8 262,05
Menuiserie intérieure	13 984,94	16 781,93
Revêtements sols souples	8 618,54	10 342,25
Isolation extérieur échafaudage	28 010,97	33 613,16
Bardage extérieur	5 531,75	6 638,10
Couverture zinguerie	7 038,55	8 446,26
Stores	3 550	4 260
Extincteurs plans d'évacuation	950	1 140
<b>TOTAL</b>	<b>445 659,42</b>	<b>534 791,30</b>

6° Le conseil municipal, à dix voix pour et une abstention (Caroline WANNINGER), accepte l'avenant n° 1 de l'architecte TRUMPF en charge de la maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension de la salle socio-éducative du fait de l'augmentation du montant des travaux et du fait qu'il s'entoure de deux bureaux d'études SIB Etudes et RUBLE, NICLI et Associés. Le maire est autorisé à signer l'avenant pour un montant de 4712,05 € TTC.

7° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, décide de signer, en la forme administrative authentifiée par le maire, les promesses de vente suivantes :

- Avec Monsieur Sébastien BIDAUD et Madame Anne-Claire PHILIPPON épouse BIDAUD concernant le lot 12 de l'annexe de la présente délibération, d'une superficie de quatre ares et soixante centiares (4,60 a) pour un montant HT de 72 833,33 € et de 87 400 € TTC ; un acompte de 21 850 € HT (26 220 € TTC) sera versé ;
- Avec Monsieur Laurent GRADT et Madame Stéphanie MENON concernant le lot 17 de l'annexe de la présente délibération d'une superficie de trois ares et soixante cinq centiares (3,65 a) pour un montant HT de 69 958,33 € et de 83 950 € TTC ; un acompte de 20 987,50 € HT (25 185 € TTC) sera versé.

8° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, décide de conclure le contrat avec l'entreprise GCM pour les travaux d'aménagement du chemin piéton de la zone Hinter den Gaerten pour un montant de 5 814 € HT.

Pour extrait conforme, à Wintzenheim-Kochersberg, le 9 juin 2014.

Le Maire,  
Alain NORTH